

# Fiche profil de poste

**Circonscription : ERSTEIN**

**Libellé du poste : Conseiller Pédagogique de Circonscription (valence EPS)**

## **1. Définition du poste et des missions :**

*Maître-formateur, le conseiller pédagogique de circonscription exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education nationale, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le programme de travail de la circonscription arrêté par l'IEN, dont il reçoit une lettre de mission, et a pour objectif d'améliorer les compétences des enseignants et la réussite scolaire de tous les élèves pour l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il est un partenaire essentiel dans la formation des enseignants et assure ses fonctions d'aide et de conseil auprès des professeurs, et plus particulièrement auprès des entrants dans le métier. Il apporte un regard extérieur positif et amène les enseignants à développer une attitude réflexive sur leurs pratiques professionnelles. Il assure le suivi d'actions particulières dans ses aspects réglementaires et pédagogiques.*

### **Accompagnement pédagogique des enseignants du premier degré**

Le conseiller pédagogique apporte l'aide nécessaire aux enseignants qui entrent dans le métier, à ceux qui sont provisoirement en situation de difficulté professionnelle ainsi qu'à ceux qui se préparent à des examens professionnels.

Il encourage et contribue à la diffusion des réussites pédagogiques sur le site Internet de la circonscription. Il contribue à l'actualisation, produit et mutualise des ressources pédagogiques.

Le conseiller pédagogique assiste les équipes dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets des écoles, des programmations de cycle et d'école, dans l'analyse des résultats aux évaluations. Il est amené à participer aux conseils de maîtres et de cycle.

Le conseiller pédagogique fait partie intégrante du pôle ressource de la circonscription. A ce titre, il assiste les équipes d'école dans la mise en œuvre des réponses adaptées aux besoins des élèves (différenciation pédagogique, PPRE, APC, etc.) en prenant en compte la personnalisation et le suivi des parcours des élèves.

### **Contribution à la formation initiale et continue des enseignants**

Le conseiller pédagogique contribue à la formation, à l'accompagnement et à l'évaluation des professeurs des écoles stagiaires, sous l'autorité de l'IEN, en relation avec l'ESPE.

Il contribue à la conception et à la mise en œuvre des actions de formation et d'animation de la circonscription. Il encadre la gestion des animations pédagogiques à l'aide de l'application Gaia.

Il assure des formations inscrites au plan de formation de la circonscription, du département.

Il participe aux actions et impulsions inter-degrés ainsi qu'aux formations.

### **Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative**

Le conseiller pédagogique constitue pour l'IEN auprès duquel il exerce une ressource d'expertise et d'aide à la décision ainsi qu'un point d'appui pour la mise en œuvre locale des orientations de la politique éducative nationale.

Le conseiller pédagogique peut participer à la conception de sujets d'examens, à des jurys, à des groupes de travail. Il peut prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription.

Dans le cadre des relations avec les partenaires de l'école, le conseiller pédagogique peut seconder l'IEN pour des actions d'information ou de communication. Il peut aussi être amené à le représenter.

Le conseiller pédagogique assiste les équipes d'école, avec son collègue, dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement, des réformes pédagogiques. Il opère un suivi des actions des écoles.

### **Missions particulières**

Le conseiller pédagogique contribue au développement du projet départemental EPS et des activités sportives au sein des écoles de la circonscription. Il aide à l'organisation et à la mise en œuvre des rencontres sportives.

Il effectue le suivi de projets spécifiques (ACMISA, PAC...), participe à la validation des partenaires (agrèments, conventions).

Il opère le suivi des demandes d'autorisation de départ en sortie scolaire avec nuitée(s) et en vérifie la conformité, sous l'autorité de l'IEN.

Il suit les dossiers relatifs à la sécurité (dont PPMS, exercices incendie, rapports d'accidents).

## **2. Compétences et qualités requises par le candidat :**

- Compétences pédagogiques avérées sur l'ensemble des cycles et des domaines d'activité de l'école primaire ;
- maîtrise de l'ingénierie de formation à partir des référentiels de compétences professionnelles, de la plateforme FCP, de Magistère ;
- bonne culture de l'évaluation et connaissance des programmes et dispositifs liés à la Refondation de l'école ;

- autonomie et sens des responsabilités ;
- qualités relationnelles, sens de l'écoute et de l'empathie ;
- capacités et goût pour le travail en équipe ;
- capacités d'organisation et d'analyse ;
- sens de la médiation et de la coopération ;
- disponibilité.

Partenaire essentiel dans la formation des enseignants du premier degré, comme expert d'une articulation efficace entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, capable de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement, le conseiller pédagogique doit posséder une maîtrise avérée des compétences professionnelles et communicationnelles afférentes à cette dimension de sa mission. Au-delà, son positionnement auprès de l'Inspecteur de l'Education nationale, comme collaborateur direct, suppose des qualités de déontologie, de discrétion professionnelle et de loyauté clairement perçues.

### **3. Conditions de recrutement**

Entretien auprès d'une commission composée de deux IEN, dont l'Inspecteur de circonscription, et d'un conseiller pédagogique.

---

#### **Contact pour obtenir des informations sur le poste :**

Inspection de l'Education Nationale d'Erstein

Inspection d'Erstein - 20, rue du Général de Gaulle - 67150 ERSTEIN - 03 88 98 06 76 – ien.erstein@ac-strasbourg.fr